Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement



73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH

PDH - Proposition de reconduction d'une convention de partenariat avec la Communauté de communes de l'ALSACE BOSSUE et la Commune de SARRE-UNION pour la mise en œuvre du Programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67

Rapport n° CP/2017/356

Service gestionnaire:

L540 - Service Amélioration de l'habitat privé

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de mettre en place un partenariat pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue et de la Commune de Sarre-Union.

Il est également proposé d'approuver les termes du projet de convention à conclure pour la période 2017-2020 entre le Département la Communauté de commune de l'Alsace Bossue et la Commune de Sarre-Union.

Lors de sa réunion du 14 décembre 2015, le Conseil Départemental a décidé de reconduire le Programme d'intérêt général (PIG) Rénov'Habitat 67 dans le cadre de la délégation de compétence des aides à la pierre. Il a également décidé de renouveler les missions de suivi-animation inscrites dans ce programme qui propose un accompagnement financier et technique aux propriétaires s'engageant dans un projet d'amélioration de l'habitat. La mission de suivi-animation s'appuie notamment sur des permanences territorialisées (Délibération : CD/2015/124).

Le Département a également décidé d'accentuer les actions du PIG Rénov'Habitat 67 sur les territoires pour lesquels les collectivités locales (Communes ou Intercommunalités) ont conclu une convention de partenariat avec le Département et abondent les aides du Département et/ou complètent son intervention dans le but de créer une dynamique territoriale forte (Délibération : CD/2015/124).

C'est pourquoi, les aides volontaristes du Département ont été recentrées depuis le 1^{er} janvier 2016 vers ces territoires. De même, les permanences des opérateurs se tiennent, depuis le 1^{er} mai 2016, dans les locaux du Département, dans les Points Info'Habitat 67 et sur des sites définis avec les partenaires locaux.

Proposition de reconduction du partenariat avec la Communauté de communes de l'Alsace Bossue et la Commune de Sarre-Union

La Communauté de communes de l'Alsace Bossue issue de la fusion de la Communauté de communes du Pays de Sarre-Union et de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue a souhaité poursuivre le partenariat pour la mise en œuvre du PIG Rénov'Habitat 67 au titre de sa politique de rénovation globale de l'habitat afin d'apporter des réponses adaptées à la problématique du territoire. Ce partenariat existait antérieurement sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Sarre-Union et sur le territoire de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue.

A ce titre, la convention qu'il est proposé de conclure sur le territoire de la nouvelle Communauté de communes pour la période 2017-2020 permettrait l'attribution d'aides

complémentaires de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue ainsi que de la Commune de Sarre-Union, pour les projets de travaux engagés par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs.

Par ailleurs, la Communauté de communes a également souhaité bénéficier de permanences complémentaires sur son territoire, à sa charge et déployées mensuellement. Le bureau d'études URBAM Conseil est missionné par le Département pour assurer la mission de suivi-animation du PIG Rénov'Habitat 67 sur le territoire d'action Ouest.

Enfin, dans le cadre de son partenariat avec le Département, PROCIVIS Alsace avance le montant des subventions attribuées aux propriétaires occupants par la Communauté de communes de l'Alsace Bossue et la Commune de Sarre-Union, sans intérêt et sans frais.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider de reconduire ce partenariat et d'approuver les termes du projet de convention de partenariat, annexé au présent rapport, qui permettrait de mobiliser des aides complémentaires attribuées par la Communauté de communes et la Commune pour les projets de travaux engagés par les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Ces aides viendraient en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et auraient pour effet de déclencher le dispositif d'aides du Département pour l'amélioration de l'habitat privé.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'autoriser le président du Conseil départemental à signer cette convention.

La commission territoriale du territoire Ouest réunie le 26 juin 2017 a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, par délégation et sur proposition de son président :

- décide de reconduire le partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de communes de l'Alsace Bossue ainsi que la Commune de Sarre-Union pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe, et définissant les modalités du partenariat à conclure pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Rénov'Habitat 67 sur le territoire de la Communauté de communes de l'Alsace Bossue et de la Commune de Sarre-Union;
- autorise son président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe.

Strasbourg, le 23/08/17

Le Président,

Frédéric BIERRY